



Protocoles additionnels à la Convention

N° P.	Signature	Lieu	Entrée en vigueur	Droits supplémentaires	N° STE	Notes
1	20.03.1952	Paris	18.05.1954	propriété, etc...	009	appelé P. additionnel
2	06.05.1963	Strasbourg	21.09.1970	avis consultatifs	044	remplacé par le P. 11
3	06.05.1963	Strasbourg	21.09.1970	amendé. art. 29, 30, 34	045	remplacé par le P 11
4	16.09.1963	Strasbourg	02.05.1968	liberté de mouvement	046	1) texte original 2) amendé par le P. 11
5	20.01.1966	Strasbourg	20.12.1971	amendé. art 22, 40	055	remplacé par le P 11
6	28.04.1983	Strasbourg	01.03.1985	abolition de la peine de mort	114	
7	22.11.1984	Strasbourg	01.11.1988	ne bis in idem	117	1) texte original 2) amendé par le P. 11
8	19.03.1985	Vienne	01.01.1990	Commission	118	remplacé par le P 11
9	06.11.1990	Rome	01.01.1994	saisine directe de la Cour	140	abrogé depuis le P. 11
10	25.03.1992	Bâle	-	Art. 32 § 1	146	abrogé depuis le P. 11
11	11.05.1994	Strasbourg	01.11.1998	Cour unique	155	Protocole de réformes
12	04.11.2000	Rome	-	discrimination	177	
13	03.05.2002	Vilnius	01.07.2003	abolition de la peine de mort en toutes circonstances	187	
14	13.05.2004	Strasbourg	01.06.2010	système de contrôle de la Convention	194	Protocole de réformes
15	24.06.2013	Strasbourg	01.08.2021	principe de subsidiarité et marge d'appréciation	213	Protocole de réformes
16	02.10.2013	Strasbourg	01.08.2018	avis consultatifs	214	

Aujourd'hui, après 50 ans d'une évolution au cours de laquelle des protocoles additionnels ont été abrogés, intégrés à la Convention ou remplacés, la Convention comprend le texte de base tel qu'amendé par les Protocole n° 11 et 14, ainsi que 8 protocoles : le Protocole additionnel n° 1 et les Protocoles n°s 4, 6, 7, 12, 13, 15 et 16.